



### **Déclaration préalable au groupe de travail CHS CT du 01/02/2021**

Les membres du CHS CT de la délégation FO Finances 84 ont été conviés à participer à un groupe de travail sur le télétravail qui se tient ce jour, 1<sup>er</sup> février 2021, afin de réaliser une évaluation/un bilan sur le télétravail.

Nous vous informons qu'en l'absence de cadrage national sur le télétravail, la délégation ne participera pas aux négociations sur le télétravail, dans le cadre de ce GT, La délégation FO Finances s'étonne que ce groupe de travail CHS soit convoqué sans même que le CHS CT ait été réuni pour donner son avis sur cette proposition. C'est faire peu de cas des structures dites de "dialogue social" et des organisations syndicales.

De surcroît, la tenue du CHS aurait permis de discuter en amont des modalités pratiques de la réunion d'aujourd'hui, notamment, des questions à poser aux agents télétravailleurs ou non.

Le sujet est pour le moins prégnant en période d'urgence sanitaire mais la crise du COVID 19 ne doit pas être utilisée par la DGFIP comme un moyen de modifier fondamentalement les méthodes de travail et de management.

Le cadre réglementaire du télétravail relève de négociations entre les organisations syndicales et la DGFIP au plan national. En l'absence de protocole récent pour le réseau, la délégation FO Finances estime que nous devons nous concentrer sur le télétravail en période de crise COVID.

Il est impératif que le télétravail se structure sur la base du volontariat dans les mois et années à venir. Il doit être volontairement choisi par des agents ayant pleinement et concrètement mesuré ses conséquences psychologiques et pratiques.

Le contexte sanitaire actuel ne saurait constituer une référence pour traiter de ce sujet. Le télétravail en période de confinement doit bien être distingué du télétravail hors crise COVID.

Le télétravail entraîne d'ores et déjà des modifications profondes dans le fonctionnement de notre administration, qui influenceront durablement ses agents.

FO-Finances 84 restera vigilant en matière de maintien du parc immobilier dédié aux services/structures de la DGFIP et de conditions matérielles en présentiel.

Par ailleurs, notre organisation syndicale s'interroge sur la volonté de la Direction de faire prendre en charge par ce groupe de travail l'organisation du télétravail au-delà de la crise sanitaire et de prévoir l'augmentation substantielle du nombre de télétravailleurs dans notre département, jusqu'à 55 % dans notre département en juin 2021.

Si le télétravail constitue un moyen de se protéger de la pandémie, il n'en demeure pas moins qu'il risque d'avoir des conséquences néfastes sur la santé mentale d'agents trop longtemps éloignés de leurs services. Cette nouvelle façon de travailler a permis de constater les effets d'isolement du confinement, de rupture du collectif de travail. Le télétravail à domicile tant convoité devient source de situations psychologiques délicates chez certains agents, lesquels n'ont pas toujours eu le soutien attendu.

Cette préoccupation que notre direction manifeste pour le développement du télétravail ne prépare-t-elle pas les esprits à une situation de fait où les collègues des structures supprimées dans le cadre du NRP se verraient contraints d'accepter ce "statut" en l'absence de projet immobilier solide, comme à Vaison-la-Romaine?

En effet, la mise en place du télétravail ne saurait constituer un prétexte pour accélérer les restructurations de services ainsi que pour réduire le parc immobilier de notre administration et obliger les agents à effectuer leurs missions dans des services virtuels !

Nous défendons et défendrons toujours le droit individuel des agents à télétravailler, mais n'accepterons jamais que certains y soient poussés uniquement par la dégradation de leurs conditions de travail !